

Réouverture partielle des déchèteries

Du 4 mai au 7 mai

Déchets verts uniquement

Hôtel Bled
50620 CAVIGNY

Renseignements :
02 33 77 87 00
www.smpf50.fr

	Lundi 4/5	Mardi 5/5	Mercredi 6/5	Jeudi 6/5
Saint-Lô	9h-17h	9h-17h	9h-17h	14h-17h
Condé-sur-Vire	9h-17h	9h-17h	9h-17h	
Carentan	9h-17h	9h-17h	9h-17h	
Villedieu	9h-17h	9h-17h	9h-17h	14h-17h
Tessy Bocage	9h-17h		9h-17h	
Périers			9h-17h	
St-Clair/Elle		9h-17h		9h-17h
Pont-Hébert		9h-17h		9h-17h
Marigny	9h-17h		9h-17h	
St-Sauveur Lend		9h-17h		
Percy	9h-17h			

Les déchèteries seront fermées les 8 et 9 mai

Du 11 mai et jusqu'à nouvel ordre

Tous les déchets collectés habituellement

Nouveaux horaires

Horaires des déchèteries ouvertes *

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Saint-Lô	8h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	14h-18h	8h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h
Condé-sur-Vire	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Carentan	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Villedieu	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Tessy Bocage	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h			9h-12h 14h-18h
Périers			9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
St-Clair/Elle		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h
Pont-Hébert		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h
Marigny	9h-12h 14h-18h		9h-12h 14h-18h			9h-12h 14h-18h
St-Sauveur-Lendelin		9h-12h 14h-18h				
Percy	9h-12h 14h-18h					

* *St-Martin de Bonfossé, Le Désert et Sainte-Cécile restent fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les usagers peuvent se rendre dans la déchèterie de leur choix*

Consignes à observer

- Ces réouvertures s'inscrivent dans un plan de déconfinement partiel et progressif
- Le nombre de véhicules autorisé à quai est limité. Attendre l'autorisation du gardien pour accéder à la déchèterie.
- Accès limité à un passage par jour (interdit aux plus de 3,5t)
- Appliquer les gestes barrière. Le port de masque est recommandé.
- Respecter une distanciation d'au moins 1 mètre avec les usagers et les gardiens. De ce fait, le gardien ne pourra apporter aucune aide au déchargement.
- Se munir de ses propres outils. L'utilisation des pelles, balais... de la déchèterie est exclusivement réservée au gardien.
- Organiser le tri des déchets dans le véhicule afin d'optimiser la présence sur site
- Ne pas laisser de dépôts devant les grilles si la déchèterie est fermée (amende pouvant aller jusqu'à 1500€).
- D'une façon générale, respecter strictement les consignes des gardiens